

**DECISION DU MAIRE**

**N°2024/ST/261**

**OBJET : AVENANT N°16296 POUR L'AJOUT DU SITE DE L'EGLISE AU CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE N°R3175**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision n°2023/079 en date du 14 avril 2023 relative au contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 avec la Société AVISS Services,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance de l'installation d'alarme incendie en ERP pour le site de l'église Saint-Martin-et-Saint-Magne de Nangis,

**CONSIDERANT** l'offre d'avenant n°16296 au contrat n°R3175 proposée par la Société AVISS Services, enregistrée sous le SIRET 511 556 110 00027, pour la maintenance de l'installation d'alarme incendie en ERP du site de l'église Saint-Martin-et-Saint-Magne de Nangis,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Approuve l'avenant n°16296 au contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie n°R3175 émanant de la Société AVISS Services, enregistrée sous le SIRET 511 556 110 00027.

**ARTICLE 2 :** Dit que les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant.

**ARTICLE 3 :** Signe ledit avenant dont la dépense d'un montant de 350 € HT (trois cent cinquante euros hors taxes) pour une visite est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

**ARTICLE 5** : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La Société AVISS Services.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 3 juillet 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture**

Le .....08 JUIL. 2024

**Et de la transmission ou notification et  
publication**

Le .....08 JUIL. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240708-DEC-2024-261-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024



Toujours un interlocuteur à votre service

**AVENANT N°16296 AU CONTRAT DE MAINTENANCE REF : R3175**

**Edition N°1 du 27 juin 2024 entre**

*Mairie de Nangis* d'une part le CLIENT

et d'autre part le PRESTATAIRE

**BATIMENTS COMMUNAUX** Réf. client : MAI011310  
**RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY**  
**77370 NANGIS**

Représenté par : *Nadane* Monsieur Le Maire  
Téléphone : 01 64 60 52 04

Courriel : [st.direction@mairie-nangis.fr](mailto:st.direction@mairie-nangis.fr)

**AVISS Services**  
**54 rue Pierre CURIE**  
**78370 PLAISIR**

Représenté par : Christophe SALVI  
Téléphone : 01 30 16 58 71

Courriel : [maintenance@aviss-securite.fr](mailto:maintenance@aviss-securite.fr)

portant sur le(s) système(s) implanté(s) dans les locaux sis

**EGLISE**  
**10 RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – 77370 – NANGIS**

concernant :

- **L'ajout d'un site au contrat qui nous lie**

Les conditions générales applicables au contrat initial restent applicables au présent avenant sauf en cas de formulation de modification(s), alors précisée(s) au feuillet administratif.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prestations détaillées aux conditions tarifaires figurant en page(s) suivante(s) et à sélectionner les différentes prestations et options à inclure à votre contrat en cochant les cases répondant à vos besoins.

L'offre de prestation de maintenance objet du présent contrat est valable 3 (trois) mois.

Enfin, pour notifier votre acceptation, nous vous remercions de signer la présente page et de parapher les feuillets prestations/prix et matériels puis de nous les retourner par mail ou voie postale.

A réception, nous vous retournerons un exemplaire signé de notre part, vous attestant l'enregistrement du contrat.

Pour le client

Date :

J'ai pris connaissance des conditions générales, et des conditions particulières annexées au présent contrat et les accepte dans leur intégralité.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé », Nom et qualité du signataire + cachet

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER

*lu et approuvé  
Avec deux mandats  
ceci rattachés au contrat*

Pour la direction de AVISS Services

Date :

Signature :

**CHRISTOPHE BLERY**

Signature numérique de  
CHRISTOPHE BLERY

Date : 2024.07.03 13:22:40 +02'00'



Toujours un interlocuteur à votre service

FEUILLET PRESTATIONS / PRIX RELATIF A L'AVENANT 16296

Maintenance des SDI et SMSI

Maintenance de base minimale obligatoire		Prix annuel HT	Annexe
Maintenance préventive effectuée sur une seule visite annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	350.00 €	1

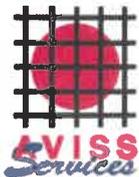
Renseignez ici le total annuel HT en additionnant les prestations souscrites

350.00 € HT

Merci d'indiquer de quel taux de TVA vous relevez 10% (justificatif à joindre), 20% ou autoliquidation

%

Observations/informations formulées par le client à l'attention d'AVISS Services :



## FEUILLET MATERIELS RELATIF A L'AVENANT 16296

### Système d'équipement d'alarme

- 1 Equipement d'alarme type 4 radio à piles 9V NEUTRONIC
- 1 Boitier relais radio à piles
  - 2 Déclencheurs manuels radio à piles
  - 4 Diffuseurs sonores radio à piles



FEUILLET ADMINISTRATIF RELATIF A AVENANT N° 16296 AU CONTRAT DE  
MAINTENANCE REF : R3175 Edition N°1 du 27 juin 2024

[Empty rectangular box for administrative details]